



06 OCTOBRE 2023

#128

NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**

**QUELLES SONT LES PRINCIPALES
MESURES FISCALES QUI
PEUVENT INTÉRESSER LES
ENTREPRISES POUR 2024 ?**



DANS CE NUMÉRO

**QUELLES SONT LES PRINCIPALES
MESURES FISCALES QUI PEUVENT
INTÉRESSER LES ENTREPRISES
POUR 2024 ?**

**TPE/PME : DATE LIMITE POUR UNE
DEMANDE AU GUICHET D'AIDE
ÉNERGIES**

**ÉNERGIE : LA « CHECKLIST » POUR
ACCOMPAGNER LES CHEFS
D'ENTREPRISE SE MET À JOUR**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES
MÉTIERS DE BOUCHE**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES
MÉTIERS DE BOUCHE**

Quelles sont les principales mesures fiscales qui peuvent intéresser les entreprises pour 2024 ?

Comme chaque année, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une série de mesures fiscales qui doivent s'appliquer progressivement à partir du 1er janvier 2024. Le [projet de loi de finances pour 2024](#), déposé à l'Assemblée nationale le 27 septembre 2023, est examiné en séance à partir du 17 octobre.



QUELLES SONT LES PRINCIPALES MESURES FISCALES QUI PEUVENT INTÉRESSER LES ENTREPRISES POUR 2024 ?

Imposition minimale des multinationales et grands groupes nationaux

La directive (UE) 2022/2523 vise à instaurer un niveau minimum d'imposition sur les bénéficiaires des multinationales et des grands groupes nationaux, fixé à 15 %. Cet article transpose la directive et crée un impôt complémentaire, distinct de l'impôt sur les sociétés, dès 2024.

Crédit d'impôt en faveur de l'industrie verte

Un crédit d'impôt est créé au titre des investissements dans l'industrie verte de secteurs stratégiques. Il concerne la production de batteries, de panneaux solaires, de turbines éoliennes et de pompes à chaleur, pour des projets agréés par l'administration fiscale et l'Ademe.

Soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville

Cet article proroge et adapte différents régimes zonés bénéficiant aux territoires ruraux en difficulté, avec un zonage unique, dénommé France Ruralités Revitalisation, et des allègements fiscaux simplifiés. Il prolonge une série de dispositifs liés à la politique de la ville.

Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Engagée en 2023, la suppression progressive de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal est abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, puis à 0 en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) est également abaissé sur quatre ans. La cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises est supprimée dès 2024.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Un mécanisme d'ajustement à la baisse du tarif de l'IFER est mis en place, afin de compenser les effets du remplacement des lignes en cuivre par la fibre optique et d'éviter une répercussion sur les consommateurs des hausses de coûts pour les opérateurs redevables.

Régime de la franchise de TVA

Cet article transpose la réglementation européenne relative au système commun de TVA pour les petites entreprises. En 2025, le régime de franchise de TVA bénéficiera aux entreprises de l'Union européenne dans tous les États membres, jusqu'à 100 000 € de chiffre d'affaires européen. En France, le plafond national de chiffre d'affaires pour le bénéfice de la franchise est abaissé à 85 000 € et les modalités de sortie du régime sont simplifiées et accélérées.

Tarifs d'accise sur les énergies

Pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au niveau minimum, afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. Le tarif d'accise sur le gaz naturel à usage combustible pourra être relevé par arrêté dans la limite de 8 €/MWh, après évaluation de l'évolution des prix hors taxes.



Quelles sont les principales mesures fiscales qui peuvent intéresser les entreprises pour 2024 ? (suite)

La lutte contre la fraude

Plusieurs articles du projet de loi visent à accentuer la lutte contre la fraude aux finances publiques :

- Renforcement des moyens de l'administration fiscale en matière de détection et de sanction de la fraude fiscale et du cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA, en l'adaptant aux enjeux de l'économie numérique ;
- Création d'un délit de mise à disposition d'instruments de facilitation de la fraude fiscale ;
- Renforcement de la réponse pénale aux fraudes, avec une peine complémentaire de privation des droits à réductions et crédits d'impôt sur le revenu et sur la fortune immobilière ;
- Renforcement du contrôle des prix de transfert des entreprises multinationales ;
- Amélioration des conditions matérielles de réalisation des contrôles fiscaux externes.

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser:

TPE/PME : date limite pour une demande au guichet d'aide énergies

Les entreprises éligibles ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour demander le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité au titre des mois de mai et juin 2023.

Il est possible de vérifier son éligibilité en se rendant [sur le site des impôts](#).

Énergie : la « checklist » pour accompagner les chefs d'entreprise se met à jour

Le Médiateur des entreprises a mis à jour sa « [checklist énergie](#) ». Destiné aux chefs d'entreprise, ce document vise faciliter leur prise de décision dans le cadre du renouvellement de leur contrat de fourniture d'énergie. Il les informe également sur les dispositifs d'accompagnement proposés par les pouvoirs publics.

Transition écologique dans les métiers de bouche

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), 21 p., avril 2023.

Dans le cadre de France Nation Verte, la ministre déléguée chargée des PME, a lancé, avec plusieurs fédérations professionnelles volontaires, une démarche d'élaboration de guides sectoriels. La CGAD a remis son guide « [Transition écologique dans les métiers de bouche](#) ». [D'autres guides](#) sont présentés sur le site de la direction générale des entreprises.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?

Selon la dernière enquête du Credoc-action Logement, 56 % de la population française juge que ses charges de chauffages sont lourdes, voire impossible à payer. Ce sentiment de précarité énergétique a augmenté dans toutes les catégories sociales. 3/4 des Français déclarent avoir limité leur consommation de chauffage, principalement en raison des prix et non par souci de l'environnement.

